



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

ICC-PIDS-WU-62/11_Fra

24 janvier 2011 #62 La CPI semaine après semaine



Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Callixte Mbarushimana, arrêté en France le 11 octobre 2010, est actuellement détenu par les autorités françaises dans l'attente de sa remise à la CPI. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 janvier 2011

Affaire Lubanga

Corrigendum to Decision on the admissibility of four documents

Rendue par la Chambre de première instance, le 20 janvier 2011

Redacted Decision on the prosecution's disclosure obligations arising out of an issue concerning witness DRC-OTP-WWWW-0031

Rendue par la Chambre de première instance, le 20 janvier 2011

Decision on the Prosecution's application for admission of four documents from the bar table pursuant to Article 64(9)

Rendue par la Chambre de première instance, le 20 janvier 2011

Affaire Mbarushimana

Decision to unseal and reclassify certain documents in the record of the case

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 19 janvier 2011

Situation en République du Kenya

La République du Kenya a ratifié le Statut de Rome le 15 mars 2005, devenant ainsi un Etat partie. Le 6 novembre 2009, suite à une lettre du Procureur l'informant de son intention de demander l'autorisation d'ouvrir une enquête proprio motu, la Présidence de la Cour pénale internationale a rendu une décision assignant la situation en République du Kenya à la Chambre préliminaire II. Le 26 novembre 2009, le Procureur a demandé à la Chambre préliminaire II l'autorisation d'enquêter sur cette situation relativement aux violences postélectorales de 2007-2008. Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête. Le 15 décembre 2010, le Procureur a demandé la délivrance de six citations à comparaître contre six citoyens kenyans. La Chambre n'a pas encore statué sur cette demande.

Décisions adoptées entre le 17 et le 21 janvier 2011

Decision on Application for Leave to Submit Amicus Curiae Observations

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 18 janvier 2011

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

Le Président de la CPI rencontre le Ministre des affaires étrangères de la République tchèque



M. Karel Schwarzenberg, Vice-premier ministre et Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, en compagnie du juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, au siège de la Cour à La Haye © ICC CPI

Le jeudi 20 janvier 2011, le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale (CPI), a rencontré le Vice-premier ministre, Ministre des affaires étrangères de la République tchèque, S.E. M. Karel Schwarzenberg, au siège de la Cour à La Haye (Pays-Bas).

M. Schwarzenberg est le premier haut responsable de la République tchèque à se rendre à la CPI depuis que son pays a ratifié le Statut de Rome. Ce statut est entré en vigueur le 1er octobre 2009, pour la République tchèque. Le Ministre tchèque des affaires étrangères avait participé au volet interne, fort complexe, de ce processus de ratification. Il avait également pris part aux négociations et aux séminaires organisés dans ce cadre.

Après avoir accueilli M. Schwarzenberg au siège de la CPI, le Président Song l'a remercié du soutien que son pays apporte depuis longtemps à la Cour, en son nom propre ainsi qu'en tant qu'Etat membre de l'Union européenne. Le Ministre a informé le Président de la CPI que la République tchèque s'était engagée dans le processus d'adhésion à l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI conformément à la promesse faite à la Conférence de révision, qui s'est tenue à Kampala (Ouganda) du 31 mai au 11 juin 2010.

La CPI et la Serbie signent un accord sur l'exécution des peines



S.E. Snežana Malović, Ministre de la justice de la République de Serbie, en compagnie du juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, au siège de la Cour à La Haye © ICC-CPI

Le jeudi 20 janvier 2011, le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale (CPI), a rencontré, au siège de la Cour à La Haye (Pays-Bas), la Ministre de la justice de la République de Serbie, S.E. Snežana Malović, pour conclure un accord sur l'exécution des peines.

« Avoir suffisamment de possibilités de s'assurer de l'exécution des sentences rendues est un élément important de la crédibilité du processus judiciaire à la CPI », a remarqué le Président Song. « C'est un moment historique puisque la Serbie est le premier Etat de l'Europe

de l'Est à conclure un accord avec la CPI sur l'exécution des peines. J'espère que ceci encouragera d'autres Etats de la région à suivre cet exemple », a-t-il dit.

La Ministre, Mme Malović, a déclaré que « la CPI est l'un des plus important éléments de l'édifice destiné à lutter contre l'impunité et à promouvoir la responsabilité ». Elle a ajouté que « la signature de cet accord renforcera notre engagement pour les valeurs et buts que nous partageons avec la Cour ».

Le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, dispose que les peines prononcées par les juges « sont accomplies dans un État désigné par la Cour sur la liste des États qui lui ont fait savoir qu'ils étaient disposés à recevoir des condamnés ». Outre l'accord passé avec la Serbie, la CPI a signé cinq autres accords de ce type avec les gouvernements de l'Autriche, du Royaume-Uni, de Belgique, du Danemark et de Finlande.

La CPI est la première cour pénale internationale permanente créée en vertu d'un traité pour mettre fin à l'impunité des auteurs des crimes les plus graves touchant la communauté internationale, à savoir les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide.



S.E. Snežana Malović, Ministre de la justice de la République de Serbie, en compagnie du juge Sang-Hyun Song, Président de la CPI, au siège de la Cour à La Haye © ICC CPI

Calendrier

JANVIER 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
24	25	26	27 Le Président Song donne une conférence au <i>Lauterpacht Centre for International Law</i> , à l'Université de Cambridge	28	29	30
Le procureur adjoint participe à la 17 ^e réunion consultative préalable au sommet sur la prise en considération de l'égalité des sexes au sein de l'Union africaine, Addis-Abeba						
31						
FÉVRIER 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
	1	2	3 Visite du ministre italien des Affaires étrangères à la CPI	4	5	6
7	8	9	10	11 Cérémonie célébrant l'admission de la Moldova en tant que nouvel Etat partie	12	13
14 Le Président Song donne une conférence au UN Regional Course in International Law à Addis-Abeba (Ethiopie)	15	16	17	18	19	20

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.